

Forêt domaniale de Meudon

6 décembre 2018

Coupe 2018 - 2019

LA FORÊT DOMANIALE DE MEUDON



Grande de 1100 hectares, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère. Le châtaignier et le chêne sessile sont les deux essences majoritaires mais on trouve également de l'érable, du tilleul, du merisier, du frêne, du hêtre, du bouleau...

La forêt abrite une petite faune diversifiée ainsi que des amphibiens, libellules...

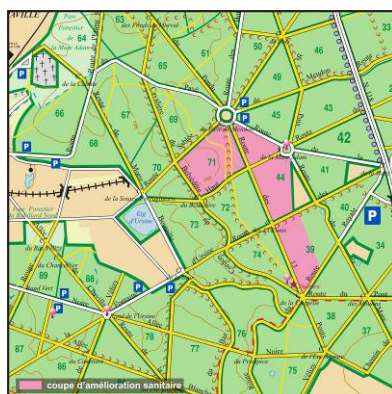
Elle accueille un public nombreux grâce à ses aménagements : parcs forestiers, 130 km de sentiers de promenade, sentiers sportifs...

Elle est gérée durablement par l'Office national des forêts et répond à trois objectifs : accueil du public, production de bois et préservation de l'environnement.

L'ONF sécurise et améliore la forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2001-2020.

Celui-ci prévoit des coupes sur les parcelles 39a et 44 situées sur le territoire de Meudon et 71 située sur le territoire de Chaville.



Une coupe d'amélioration sanitaire est programmée sur les parcelles 39a, 44 et 71

Cette opération consiste à éclaircir le peuplement trop serré afin de favoriser les plus beaux sujets.

En effet, en coupant certains arbres, le forestier apporte de la lumière et de l'espace nécessaire aux arbres pour qu'ils grandissent.

Parallèlement, les arbres dangereux seront abattus.

Cette coupe est programmée sur une surface de **4,99 hectares** pour la parcelle 39, **9,03 hectares** pour la parcelle 44 et **8,11 hectares** pour la parcelle 71.

Illustration d'une coupe d'amélioration



Coupe 2018 - 2019

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans. Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser. Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel

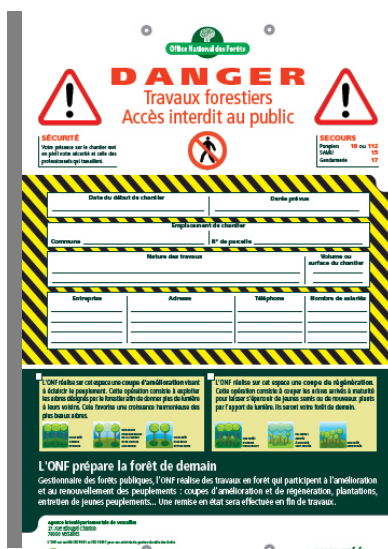
Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes...



L'exploitation est programmée à l'hiver 2018-2019



- Cette coupe sera réalisée par l'ONF en **bois façonné** : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.

- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public

Les travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers :

- Le **paysage sera modifié** puisque des arbres seront coupés ;
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables ;
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

La récolte de bois fait partie de la vie d'une forêt

Forêt domaniale de Meudon

7 décembre 2018

Coupe 2018-2019

Plan de la coupe parcelles 39a, 44 et 71 Forêt domaniale de Meudon

